

Procès Verbal
Conseil d'administration du SNEA
23 Novembre 2016
Paris

Remplacement Monsieur Condamine par Monsieur GOUESBET

Suite au départ de Monsieur Condamine, Monsieur Gouesbet est candidat pour son remplacement au conseil d'administration du SNEA. Le conseil d'administration approuve ce remplacement. Monsieur Gouesbet remplace donc Monsieur Condamine jusqu'à la prochaine Assemblée Générale du syndicat, où la prise de fonction pourra être ratifiée.

Formations

Le programme fourni par l'organisme de formation Eau Fil de l'Eau est présenté aux administrateurs. Certains administrateurs avaient pu visiter le plateau de formation le lendemain du dernier conseil d'administration ayant eu lieu à Narbonne. Il s'agit d'une formation à la fois théorique et pratique, l'organisme possédant un plateau technique avec différents dispositifs d'assainissement mis sous eau. La formation et son programme semblent pertinents mais certaines précisions sont demandées. En effet, il faudrait questionner l'organisme quant aux modèles exposés aux stagiaires, de manière à connaître la représentativité du plateau technique vis-à-vis de la réalité du terrain. De plus, la formation étant à la fois présentée comme formation sur les vidanges ET l'entretien, l'aspect électromécanique semble manquer. Cet aspect doit être traité, ceci pouvant être fait grâce à un intervenant extérieur si le formateur lui-même n'a pas les compétences et autres habilitations.

Concernant la formation ACO ayant lieu les 8 et 9 décembre. Il est proposé de la réaliser en une seule journée, quitte à enlever le dimensionnement, qui n'est pas forcément intéressant pour les stagiaires. De plus, si la formation est très théorique, il peut être envisagé de la réaliser dans les locaux de la FNSA, afin de simplifier les déplacements.

D'une manière générale, il faut constater un manque de formation métier. L'idéal serait de profiter de l'expérience de personnes du métier, expérimentées, ce qui ne manque pas au sein de la fédération. En effet, ce manque de formation peut devenir de plus en plus problématique au vu de la complexification de certaines prestations, notamment au niveau de l'entretien des dispositifs d'ANC, des séparateurs, etc... Dans cette optique, il pourrait être intéressant de se rapprocher des fabricants, par le biais de l'IFAA par exemple, de manière à faire entendre et reconnaître la voix des

professionnels de l'entretien. Le développement produit n'allant pas sans un entretien de qualité, il serait dans l'intérêt de chaque acteur de partager sur ce point. De plus il faut questionner le ministère et l'Ademe sur la connaissance de l'état du parc (nombre d'interventions, nombre d'installations, marques) et les retours concernant l'entretien des dispositifs d'ANC.

Bonnes pratiques de l'entretien des centres de lavage des véhicules légers

Pour rappel, on entend par aire de lavage l'espace dédié au lavage d'un seul véhicule, généralement pour une utilisation privée : garage, entreprise... Une station de lavage est composée de plusieurs pistes de lavage. Une station de lavage ou centre de lavage est donc un site multipistes, ouvert au public, en général 7j/7 et 24h/24 (éléphant bleu, etc).

Concernant l'entretien des centres de lavage des véhicules légers, le SNEA va produire un document présentant les bonnes pratiques pour ces prestations. En effet, des analyses sur les déchets issus de l'entretien des centres de lavage indiquent la présence en grande quantité d'hydrocarbures, au delà des seuils de rejet, et ce même sans aucune irisation.

Devant ce constat, il semble évident que l'entretien des centres de lavage des véhicules légers doit être considéré comme une prestation bien particulière avec ses bonnes pratiques. Il est évident que le CNPA pourrait prendre part à la rédaction de ces bonnes pratiques, des prises de contact sont en cours. Sans participation de leur part, le syndicat réalisera les travaux seul.

Un élément nouveau est apporté, il s'agit de la RSDE. En effet il est de plus en plus demandé aux entreprises de réaliser des analyses, engendrant alors une forte augmentation des coûts. Les centres de lavage de véhicules légers pourraient également être soumis à ce type de dispositif. La démarche RSDE pourrait entraîner une mise sous lumière de la nature des déchets et devant cette problématique le dialogue entre le CNPA et le SNEA pourrait être relancé.

D'une manière plus générale, il est important que le SNEA se renseigne quant aux conventions de rejet et à la réglementation à laquelle sont soumis les centres de lavage.

Révision du « panorama des techniques de traitement des déchets d'assainissement »

Il est proposé de réviser le « panorama des techniques de traitement des déchets d'assainissement », celui-ci datant de 2009. Pour ce faire, il faudra en premier lieu l'alléger afin de le rendre plus lisible, en enlevant d'éventuelles techniques devenues obsolètes. Il faudra bien entendu ajouter les nouvelles technologies apparues depuis l'édition de ce guide. Si ce guide s'adresse aux entreprises désirant créer leur propre centre de traitement, l'aspect technique doit y figurer, mais surtout les aspects liés aux contraintes doivent être abordés. En effet, les administrateurs insistent sur le fait que créer son propre centre de traitement est certes une solution dans certains cas, car il offre une grande liberté pour les dépotages, mais c'est également une source de contraintes. Ces contraintes (exploitation chronophage, forts coûts) peuvent impacter fortement l'entreprise et ce ne serait pas rendre service aux adhérents que de leur faire miroiter une fausse réalité.

Enfin, pour ce qui est de la réalisation de cette révision, le syndicat envisage de faire appel à un stagiaire et de travailler en partenariat avec l'ADEME. Le document révisé serait disponible en format dématérialisé plutôt que papier.

Bordereau de suivi des matières de vidange : vers un document Cerfa ?

Devant la multiplication des différents modèles imposés par certains centres de traitement, le syndicat désire s'orienter vers la création d'un document Cerfa. En effet, il n'est pas envisageable que les entreprises doivent travailler avec de plus en plus de carnets différents, ceci deviendrait ingérable. De plus, la mise en place d'un document Cerfa imposera définitivement l'absence des coordonnées des clients sur le bordereau remis au centre de traitement. Le syndicat va donc se rapprocher des différents acteurs et instances de manière à lancer les démarches.

Point sur l'amiante :

Concernant la problématique amiante, il faut distinguer deux sujets : l'hygiène immobilière et les réseaux horizontaux.

Pour ce qui est de l'hygiène immobilière, il faut démontrer que nous avons une façon de travailler qui n'expose pas les personnes durant les travaux. A ce jour, nous n'avons toujours pas de quoi démontrer que les personnes ne sont pas exposées aux fibres. La difficulté est de trouver des chantiers (amiante=danger=réticence), nous faisons donc un appel à chantiers. Il est impératif que d'ici fin février les mesures soient faites. Pour rappel, les travaux concernés sont notamment détartrage, vide ordure, débouchage, perçage. C'est pour cette dernière prestation, le perçage, que le risque est le plus grand et cette opération est indissociable du reste. Cependant, des solutions techniques existent pour supprimer les risques.

Pour les réseaux horizontaux, nous avons mis en place une convention CRAMIF/CARSAT Normandie et FNSA. Il ne fallait pas attendre et risquer des mises en demeure. C'est pourquoi nous avons débuté les démarches de façon à démontrer que notre façon de travailler n'expose pas les personnes. Nous avons très peu de résultats de mesures. Là aussi, il manque des chantiers, les difficultés sont les mêmes. Les premiers résultats sont tout de même encourageants : il y a peu ou pas d'amiante, excepté parfois sur le matériel (tête de curage).

Prise de compétences des SPANC/Collectivités

Actuellement, de plus en plus de collectivités prennent des compétences en assainissement collectif et non collectif. De ce fait elles rentrent dans le monde marchand que représentent les entreprises d'assainissement, en créant une concurrence déloyale. Devant ce constat, il est urgent de réagir.

Tout d'abord, il faut identifier clairement les avantages qu'ont les collectivités vis-à-vis de nos entreprises, de manière à démontrer qu'il a bien une concurrence déloyale. La question du financement, notamment, est cruciale.

En second lieu, il faut argumenter de manière à démontrer que ce sont nos entreprises qui ont les compétences et le savoir faire, et qu'en aucun cas c'est à un service public de réaliser les prestations d'entretien. Nos entreprises ont des compétences et des moyens que n'auront jamais les collectivités, il va donc dans le sens de l'intérêt public de rendre à César ce qui est à César.

Enfin un point à ne pas négliger, et même prioritaire, est de résoudre la problématique du non respect de l'agrément des vidangeurs, en ANC. En effet, l'échec de l'application de l'agrément pourrait être un argument avancé contre les entreprises. La prise de compétence des services publics pourrait être annoncée comme solution à cette situation.

Un courrier va être envoyé à Annie Larribet responsable sectorielle filière eau à la Direction générale des entreprises - Ministère de l'Économie. En effet, Madame Larribet semble sensible à la problématique de prise de compétences des collectivités et du danger que cela représente pour les entreprises.

De plus, le syndicat questionnera les différents candidats à la présidentielle de 2017.

Questions diverses :

B.Nucci fait la remarque que le sujet de l'ANC est trop présent dans les thématiques abordées au syndicat, par rapport à l'importance de l'ANC vis-à-vis du collectif. Il est également souligné l'intérêt que le syndicat aurait à créer des groupes de travail sur des sujets précis intéressant le plus grand nombre. Typiquement le sujet du mono-opérateur, du matériel, de la sécurité, de la formation métier sont à aborder. D'une manière générale, il faut recentrer sur l'assainissement collectif. Enfin, il faudrait augmenter le nombre de réunion, à Paris et en dehors de la capitale.

La sécurité évolue fortement, parfois même les fabricants n'ont pas les réponses. Globalement, il faut fournir des guides de bonnes pratiques pour les indépendants.

Daniel Flamme déclare qu'il faudrait réactiver le guide de réception d'un camion neuf.

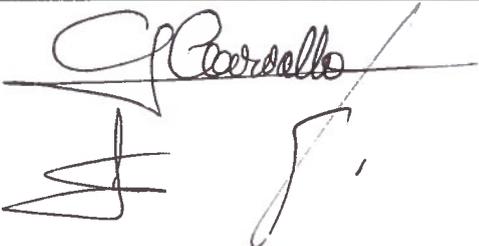
De plus, nous allons questionner l'ADEME sur la possibilité d'obtenir de leurs services ou des services des Préfectures, de manière détaillée, les données compilées des bilans annuels de nos Entreprises intervenantes en ANC :

- nombre de Société d'assainissement ayant répondues par département
- cubage dépoté par site de traitement
- cubage pompé par ville
- nombre d'installations vidangées par ville

Nous leur soumettrons éventuellement l'idée d'ajouter à SINOE, de manière annuelle, ces données statistiques.

Sans autres points à l'ordre du jour, les administrateurs sont remerciés de leur présence et la séance est levée.

Feuille de présence
Conseil d'Administration du SNEA
 Paris, le 23 novembre 2016

Nom	Société	Emargement
CARVALLO TAXIL Olivier Bernard NUCCI	S A M Feyna assainissement Nolezrena	
Serraille Ludovic	JB Biennefond	
FELON Thomas PERACTA David	DETRE ASSAINISSEMENT	
SOULAGE Nadine	SITE/WELL	
EVEYRON G	SARP	
ALARY Christophe	SARP S	
FRAMME Daniel	SNEA / Team Assainissement	
TABOGA Léon	FNSA	
DURANDY. nic	SANITRA POUSSIERE	